

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Commandement des écoles
de la gendarmerie nationale

Décision n° 24713 du 4 mai 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du commandement des écoles de la gendarmerie nationale

NOR : INTJ2211703S

Le commandant des écoles de la gendarmerie nationale,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision du 16 août 2021 portant délégation de signature (NOR : INTJ2118710S) ;

Vu la décision n° 58140 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130658S),

Décide :

Article 1^{er}

Les adjudants-chefs dont le nom suit sont promus au grade de major le 1^{er} juin 2022 :

Contesse	Stéphane	NIGEND : 160 761
Nicole	Lionel	NIGEND : 153 121

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} juin 2022 :

Milan	Benjamin	NIGEND : 163 442
Surdol	Pierre	NIGEND : 148 534
Clorate	Christophe	NIGEND : 205 299

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} juin 2022 :

Kalk	Fabien	NIGEND : 228 196
Herbert	Philippe-Guillaume	NIGEND : 232 181
Bourdelle	Sébastien	NIGEND : 339 642
Egerman	Erwin	NIGEND : 246 218

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} juin 2022 :

Mondin	Christophe	NIGEND : 233 335
Renauld	Ludovic	NIGEND : 176 587
Contréras	Pierre	NIGEND : 223 499
Van Hecke	Damien	NIGEND : 335 565

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 mai 2022.

*Le général de corps d'armée,
commandant des écoles de la gendarmerie nationale,
P. Casaubieilh*